



## Pour les personnes handicapées

Le Conseil départemental du Gard s'engage pour une véritable inclusion sociale des personnes en situation de handicap et leurs aidants, à ce titre, la collectivité met en place des solutions qui leur permettent de rester en autonomie.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*